

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3920)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
M. Bloche

ARTICLE 11 NONIES

Après la seconde occurrence du mot :

« mots »,

insérer le mot :

« conclus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.